

SEANCE DU 13 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept le treize mars à vingt heures quinze le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Laurence DELAUNAY, Maire.**

Présents : BEAUMONT Robert, PINEAU Jérôme, TERRIEN Jean-Paul, CESBRON Didier, GUILBERT Raymonde, REYNOLD de SERESIN Benoit, BRUNETEAU Frédéric, RAY Thierry, DELAUNAY Michaël, DELARUE Anne-Sophie et MOINE Marie-Françoise.

Absents excusés : GRANDHOMME Isabelle, KAHLOUL Rouchdy et MOREAU Malika.

Secrétaire de séance : DELARUE Anne-Sophie

Nombre de conseillers en exercice :	15	Présents :	12
Date de la convocation :	7/03/2017	Affichage :	14/03/2017

VOTE DES SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

G.D.O.N. « La Gravelle »	122.25 €
Association de chasse de Cizay	60 €
Club 3 ^{ème} âge « Vieillir dans la joie et l'amitié	60 €
Ligue française contre la sclérose en plaques	20 €

CONVENTION AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN (Aménagement du carrefour des RD163 et 175)

Madame le Maire présente la convention établie par le Conseil Général de Maine-et-Loire qui a pour objet :

- d'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental, l'aménagement du carrefour entre les RD 175 et 163,
- de définir les modalités et responsabilités d'entretien de ces aménagements et des sections de routes départementales situées en agglomération de Cizay-la-Madeleine entre le département et la commune de Cizay-la-Madeleine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention,
- AUTORISE le maire à la signer.

CABINE TELEPHONIQUE

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide le retrait de la cabine téléphonique place de l'église.

PETITION à Igné

Lecture de la lettre d'une habitante d'Igné se plaignant de la vitesse excessive des véhicules, passant sur le chemin devant sa maison.

TRAVAUX à Igné

Le conseil municipal décide de refaire le caniveau existant (pavés) à Igné « rue de piémont » ce qui permettrait d'avoir moins d'infiltrations dans les caves, dues à l'écoulement des eaux.

ACHAT APPAREIL DE DESHERBAGE

Pour l'achat d'un désherbeur à chaleur pulsée, le coût prévisionnel serait de 2 059 € HT.

Après discussion, le conseil municipal décide de demander plus de renseignements à la commune de Distré, qui utilise le même appareil.

La commune peut bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau Loire -Bretagne pour l'achat de cet équipement.

BUDGET PREVISIONNEL 2017

Madame le Maire présente le budget prévisionnel 2017 aux membres du conseil.

Le vote étant prévu le 30 mars.

Questions diverses

Elections présidentielles : permanences du bureau de vote 23 avril et 7 mai

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.